

Objectifs

Tout en développant leurs compétences de lecteurs, le latin doit permettre aux lycéens de :

- se situer dans l'**histoire** pour comprendre les **événements et idées d'aujourd'hui**,
- mieux comprendre et maîtriser, en l'enrichissant, leur **langue maternelle** par l'**étymologie** et par la **traduction**, comme par la **comparaison avec les autres langues**, romanes en particulier,
- mieux maîtriser les **formes de discours**,
- former leur capacité à **argumenter** et à **délibérer** par l'approche des **modes de pensée antiques** politiques, religieux et philosophiques,
- développer leur capacité d'**imaginer** par la connaissance des **mythes**, des **représentations de l'Antiquité** et des **différentes formes de l'art antique**.

Méthodes et compétences

L'objectif est d'**explorer une langue et une civilisation anciennes** en s'exerçant à la traduction écrite, à l'étude de textes littéraires ainsi que de documents historiques ou artistiques.

Les **compétences développées en latin** permettent d'approfondir d'abord l'enseignement du français, mais aussi de l'histoire, de l'enseignement moral et civique, de la philosophie, des arts (architecture, sculpture, peinture, etc.) et des sciences.

Pour quels élèves ?

Le latin est **ouvert aux élèves ayant suivi le latin au collège** ainsi qu'aux **grands débutants**.

Le lycéen latiniste est curieux de comprendre **les origines ainsi que l'évolution de notre civilisation et des civilisations méditerranéennes**.

Parmi ses **goûts** : l'histoire, la littérature, les langues, les arts, les sciences humaines. Ses **compétences et qualités** (acquises ou qui se trouveront renforcées) : la curiosité, l'ouverture d'esprit, la rigueur.

Modalités d'enseignement et d'évaluation, poursuite d'études

Pour le baccalauréat :

- **enseignement de spécialité (au lycée Berthollet),**
ou
- **enseignement optionnel.**

L'enseignement optionnel de latin est évalué au baccalauréat comme tous les autres enseignements optionnels, c'est-à-dire que dans le cadre du contrôle continu, les moyennes annuelles des options suivies sur l'ensemble du cycle terminal (première et terminale) sont considérées à hauteur de 4 coefficients, qui viennent s'ajouter aux 100 coefficients communs du baccalauréat. Les notes que l'élève a obtenues dans cet enseignement optionnel sont considérées dans leur intégralité.

Après le bac : option obligatoire dans certaines **classes préparatoires** aux grandes écoles, épreuve de latin aux concours d'entrée dans des formations liées aux **musées** et aux **métiers du patrimoine**.

Perspectives professionnelles : outre ses apports culturels et linguistiques nécessaires à l'étude des langues vivantes européennes (**métiers du tourisme, traducteurs, interprètes...**) et aux **métiers de l'enseignement ou du journalisme**, le latin sera un **atout dans les domaines du médical et du paramédical** comme dans ceux du **droit** ou de **l'histoire**.